

N° 241.

Prêt à court terme

Donc Calhès locales et des
Finances - 2ème Bureau - Vu
et approuvé par nous
Préfet de M.M. Narroy le 3-1-70
P/le Préfet, le secrétaire Général
délégué M. Baudouin.

défaite repêlée qu'un devisin s'écrit à proximité du périmètre d'extension de la zone industrielle
de Calhès appartenant à l'Etat (Service à Ports et Chaussées Navigation) est mis en vente son acqui-
sition par la Commune, pour revendre à un industriel est souhaitable.

Le C.C. - 1/ décide de demander à la Commission Régionale de Crédit Agricole de l'arrondissement
un prêt à court terme de 89.000^{fr} remboursable dans un délai maximum de 4 mois, à 6.50% -
2/ Ce prêt sera remboursé de la manière suivante: produit de la vente du terrain à un
industriel.

3/ décide d'autoriser le Maire à valoir le dit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à
signer le contrat de prêt à intervenir.